



Valgr

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



Déposé / Reçu le

12 JUIN 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0700 808 073**

Nom

(en entier) : **Euroclear Holding**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II 1, 1210 Bruxelles (Belgique)**

Objet de l'acte : Nominations et démissions

A. Extrait analytique du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bruxelles le 4 mai 2026:

(...)

Point 7. Confirmation et approbation de la nomination de Monsieur MILLS Philippe en qualité d'administrateur de la société

DÉCIDE de nommer Monsieur Mills, résidant à (...), en qualité d'administrateur de la société et en tant que membre d'un comité du conseil d'administration.

DÉCIDE, en outre, que le mandat de Monsieur Mills expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2027 (assemblée générale annuelle de 2028).

PREND ACTE que Monsieur Mills élit domicile au siège de la Société pour toutes fins liées à l'exercice de son mandat, conformément à l'article 2:54 du Code des Sociétés et Associations.

Point 9. Renouvellement du mandat de Monsieur Vanni d'Archirafi, président du Conseil d'Administration, en tant qu'administrateur de la société à partir de la date de l'Assemblée Générale de mai 2026

DÉCIDE que le mandat de Monsieur Vanni d'Archirafi, président du Conseil d'Administration, en tant qu'administrateur de la société sera renouvelé pour une durée de 4 ans prenant cours en mai 2026 jusqu'à mai 2030.

Point 12. Election de PwC en tant que Commissaire à partir de l'Assemblée Générale de Mai 2027 pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2027

DÉCIDE de nommer PwC Bedrijfsrevisoren BV/ PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social au 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire, pour une période de trois ans, couvrant les exercices comptables clôturant les 31 décembre 2027, 2028 et 2029. En conformité avec l'article 3:60 du Code des Sociétés et Associations, la firme susmentionnée désigne Damien Walgrave, réviseur d'entreprises agréé, en tant que représentant permanent, pour l'accomplissement du mandat. Damien Walgrave est le dirigeant unique et le représentant permanent de Damien Walgrave BV, membre de l'organe de gestion de PwC Bedrijfsrevisoren BV. La nomination, qui est renouvelable, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2029.

B. Extrait analytique du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2026 à 10h00 à Paris

•PREND ACTE de la démission de M. Marion avec effet à la fin de la réunion ;

C. Extrait de la procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

La soussignée, Euroclear Holding, Société Anonyme de droit belge, dont le siège est situé en Belgique, à 1210 Bruxelles, 1 Boulevard du Roi Albert II, et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0700.808.073 (RPM Bruxelles) (la « Société »), représentée par Monsieur Kristof Macours, Group General Counsel et Company Secretary, décide de donner procuration à Maître Nikita Tissot et Maître Mariman Mohamed Adem et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, établi à 1000 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 120, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités aux fins de dépôt de tout document auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent en vue de toute publication de la Société dans les Annexes au Moniteur belge, ainsi que pour exécuter, signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société et unités d'établissement dans la Banque-Carrefour des Entreprises. À cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Mariman Mohamed Adem
Mandataire et avocate